Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 16 (1928)

Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P. Fracheboud - Thurler

Force motrice

FRIBOURG Téléphone 7.32

Reliure -- Dorure

TRAVAUX D'ÉDITIONS

ENTOILAGE DE CARTES — TOUS ARTICLES POUR ÉCOLES REGISTRES — CADASTRES — CARTABLES — CLASSEURS VERNISSAGE D'AFFICHES, RÈGLEMENTS ETC.

Fabrique de Cartonnages

EMBALLAGES POUR TOUTES INDUSTRIES, MAGASINS, ETC.

DIVERS SYSTÈMES DE CLASSEMENTS

Encadrements

Achat et vente de Livres de lois etc.

3-6



Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs des articles.

La «ZURICH»

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE

LES ACCIDENTS ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE à Zurich

conclut aux conditions les plus avantageuses :

LES ASSURANCES INDIVIDUELLES CONTRE LES ACCIDENTS
LES ASSURANCES COLLECTIVES DE TOUS GENRES
LES ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE
TOUTES LES ASSURANCES D'AUTOMOBILES

AGENCE GÉNÉRALE:

XAVIER THALMANN
Rue de Romont
FRIBOURG

INSPECTEUR:
pour le Canton de Fribourg

LOUIS VIGNOLA
FRIBOURG

3-6

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Capital Fr. 6,000,000.— Réserves » 2,000,000.—

REÇOIT DES DÉPOTS

CONTRE OBLIGATIONS 4 3/4 %

au porteur ou nominatives créées pour des durées de 3 ans et de 5 ans;

EN CARNETS D'ÉPARGNE 4 %

Art. 80 de la Loi du 3 décembre 1853 sur l'établissement de la Caisse Hypothécaire: Les communes, corporations et en général toutes personnes morales, soumises à la surveillance de l'Etat, sont autorisées à placer leurs capitaux, soit sur des actions, soit sur des cédules hypothécaires, qui seront émises par l'établissement.

J. HANDRICK-MORIGEAU

RELIURE EN TOUS GENRES TRAVAUX D'ART REGISTRES ARTICLES DE BUREAUX



3-6 FRIBOURG Téléphone 8.91

Photographie Simon Glasson, Bulle

Grand choix de paysages inédits et artistiques de la Gruyère, de Fribourg, etc.

Tous travaux concernant la photographie REPRODUCTIONS, AGRANDISSEMENTS, etc.

3-6

Messieurs

les collaborateurs et lecteurs de cette revue, faites vos achats de livres à la

Librairie Vve J. C. MEYER

70, Place de la Cathédrale Tél. 97 ERIBOURG Tél. 97

Sur demande: Service régulier gratuit de la liste des nouveautés dans tous les domaines de la Littérature.

AMEUBLEMENTS COMPLETS :-: MODERNES ET DE STYLES :-: A PRIX AVANTAGEUX A LA FABRIQUE DE MEUBLES PAUL LEIBZIG, GRAND'PLACES, 26 FRIBOURG 3-6